

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 21 NOVEMBRE et 18 DECEMBRE 2014

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT - DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur Renaud HOUTIN et Madame Caroline RABAULT ayant obtenu dès le premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés, sont nommés conseillers communautaires.

PATRIMOINE MOBILIER – TAPISSERIE "LE COURONNEMENT DE VESPASIEN" – DEMANDE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Abrogation de la délibération n°2014/176 du 21 novembre 2014.

Actualisation du plan prévisionnel de financement comme suit:

Œuvre	Montant € HT	Montant € TTC	Financements	Montant €	%
Restauration de la tapisserie "Le couronnement de Vespasien"	21 478,06	25 988,45	DRAC	10 739,03	41,3
			Conseil Général 49	3 750,00	14,4
			Fonds de compensation pour la TVA	4 096,00	15,8
			Ville de Saumur	7 403,42	28,5
TOTAL	21 478,06	25 988,45		25 988,45	100

Sollicitation auprès de l'ensemble des partenaires au titre de la restauration de la tapisserie "Le Couronnement de Vespasien" de subventions au taux le plus élevé possible.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention ou tout autre document à intervenir.

VILLE DE SAUMUR – DESIGNATION D'UN ADJOINT

Monsieur Olivier BRAEMS ayant obtenu dès le premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu dixième Adjoint au Maire.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS (S.M.B.A.A.) – REPRESENTATION DE LA VILLE DE SAUMUR

Désignation de 2 délégués titulaires, Monsieur Jack LOYEAU et Madame Sophie ANGUENOT, et d'un délégué suppléant, Madame Véronique HENRY.

ANJOU VELO VINTAGE – ACQUISITION DU MATERIEL ET DE LA MARQUE

Le sujet est reporté.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT NUMERIQUE VERS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE "SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT"

Décision de donner un avis favorable au transfert de la compétence de l'aménagement numérique des communes vers la communauté d'agglomération "Saumur Loire Développement" qui lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 a donné son accord de principe pour une adhésion à ce nouveau syndicat sachant que celle-ci devra se prononcer ultérieurement sur les statuts de ce dernier, la désignation de ses délégués et les incidences financières de cet engagement.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES - INFORMATION

L'information est reportée.

PROJET DE TRANSFORMATION DE LA SPLA DE L'ANJOU EN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) "SPL DE L'ANJOU"

Approbation du projet de transformation de la société anonyme publique locale d'aménagement "SPLA de l'Anjou en société anonyme publique (SPL) "SPL de l'Anjou".

Approbation du projet de statuts de la SPLA de l'Anjou modifiés.

Tous pouvoirs sont donnés au représentant de la Ville de Saumur à l'Assemblée Générale de la SPLA pour porter un vote favorable à la transformation de la SPLA et à l'adoption des nouveaux statuts de la SPL de l'Anjou.

ECLAIRAGE PUBLIC – CONTRAT DE PARTENARIAT – BILAN ANNUEL

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel pour l'année 2013-2014.

MISE EN PLACE D'UN PORTAIL FAMILLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Sollicitation auprès de l'ensemble des partenaires, au titre de la mise en place du portail famille informatisé, des subventions au taux le plus élevé possible.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer la convention ou tout autre document à intervenir.

PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA CAISSE DES ECOLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le Conseil Municipal accepte la reconduction de la mise à disposition par la Ville à la Caisse des Ecoles, des agents concernés par leurs interventions dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE).

Approbation de la convention de mise à disposition qui prévoit notamment les modalités de remboursement du salaire et des charges des agents mis à disposition.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention ainsi que tous les avenants de prorogation ou tout autre document à intervenir.

- > En marge de l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a présenté le projet du nouvel organigramme des services de la Ville de Saumur tel qu'il a été présenté aux partenaires sociaux.

LIGNE DE CHARTRES A BORDEAUX – PASSAGE A NIVEAU N°204 (PASSAGE A NIVEAU POUR PIETONS) SITUE RUE DU CLOS BONNET - SUPPRESSION

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la suppression du passage à niveau n°204 pour piétons situé rue du Clos Bonnet à Saumur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer tout document y afférent.

RD 751 – TRAVERSEE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN – CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LE CONSEIL GENERAL DE MAINE ET LOIRE

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec le Conseil Général de Maine et Loire fixant les modalités de réalisation des travaux de versements du fonds de concours et de répartition de l'entretien de la voie.

Le Conseil Municipal accepte le versement de la participation financière du Conseil Général pour la couche de roulement.

IMPASSE DES BAS LIEVRES A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT AU CONSORTS PALLUAU-ROUSSELOT

Acquisition d'une parcelle en nature agricole d'une contenance de 1 ha46 a 22 ca appartenant aux Consorts PALLUAU – ROUSSELOT située impasse des Bas Lièvres à Saint-Lambert des Levées.

L'acquisition de l'emprise d'une surface de 19 a 64 sera réalisée moyennant le prix de 1,50 € le m², soit un montant total de 2 946 €. L'ensemble des frais de géomètre et de notaire étant supporté par la Ville de Saumur.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT – RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

SAUMUR HABITAT – REHABILITATION DE 111 LOGEMENTS SOCIAUX "VIOLETTES 1 A 4 " A SAUMUR – GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 681 663 euros maximum que Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement de la réhabilitation de 111 logements collectifs sociaux répartis dans 22 bâtiments dits "Violettes 1 à 4" situés rue Loucheur, Louvet et Violette à Saumur.

Autorisation est donnée au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la ou les convention(s) de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et Saumur Habitat.

SAUMUR HABITAT – REHABILITATION DE 36 LOGEMENTS SOCIAUX "VIOLETTES 5 " A SAUMUR – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 431 709 euros maximum que Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement de la réhabilitation de 136 logements collectifs sociaux "les Violettes 5" situés 176/198 rue de Grenelle et aux 300/349 rue Louvet à Saumur.

Autorisation est donnée au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et Saumur Habitat.

SAUMUR HABITAT – AQUISIATION AMELIORATION DE 11 LOGEMNTS SOCIAUX "LES MARINIERS" A SAUMUR – GARANTIES D'EMPRUNTS

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 846 949 euros maximum que Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement de l'acquisition et de l'amélioration de 11 logements collectifs sociaux "Les Mariniers" situés 34 route de Rouen à Saumur.

Autorisation est donnée au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la ou les conventions de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et Saumur Habitat.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 18 décembre 2014 au 5 février 2015 sous les numéros 2014/162 à 2015/09 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le mardi 10 février 2014

Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean Michel MARCHAND